

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 24 mai 2024, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Adjointes ; Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Aurélie BERNASCONI, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : FALABREGUE Yoann par Jean-Charles TODESCHINI, Béatrice EGRAZ par Maryvonne ETALLAZ, Christine MARTIN par Gilles FAVRE, Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX, Eric VALMAS par Jacques VIALON.

Absente excusée : Stéphanie BEIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- o Marché public travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école / avenant n°1 :
 - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n°B pour l'entreprise TECH'ELEC pour un montant de 967,00 € HT ;
 - Acceptation de l'avenant n°1 du lot n°C pour l'entreprise LANCIA pour un montant de 1 007,20 € HT ;
 - Acceptation de l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre pour le Cabinet ATELIER B pour un montant de 1 381,40 € HT.
- o Marché public travaux de rénovation et mise en accessibilité du bâtiment de la salle des fêtes :
 - Acceptation de l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre pour le Cabinet ATELIER B pour un montant de 5 900 € HT.
- o Demandes de subventions pour les travaux de rénovation et d'accessibilité du bâtiment de la salle des fêtes :
 - A l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 116 600 € ;
 - A la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Ruralité d'un montant de 100 000 € ;
 - Au Département de l'Ain au titre de la Contractualisation 2024-2027 d'un montant de 73 926 €.

Délibérations

- ❖ Accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 7, propriété de Pierre VALLET, pour une surface de 4 521 m² environ pour un montant de 100 000 €.
Précise qu'une condition suspensive sera notifiée dans la promesse de vente établie par Me BERNARD : l'obtention d'un permis d'aménager par la commune.
Dit que les frais occasionnés par cette acquisition seront à la charge de la commune.
Précise que les crédits sont inscrits au budget d'investissement 2024.
Cette délibération a été votée avec 12 voix pour et 1 contre.

- ❖ M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget général de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
INVESTISSEMENT				
D 2135-78 Eglise		2 500,00 €		
D 2135-54 Bât. Mairie-école		70 000,00 €		
D 2046 Attribution compens. Invest.		17 053,00 €		
D 2135-74 Salle polyvalente	82 253,00 €			
R 2117 Bois de Solie				7 300,00 €
Total	82 253,00 €	89 553,00 €	0,00 €	7 300,00 €
Total général	7 300,00 €		7 300,00 €	

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Décide de prolonger la gratuité pour les 6 prochains mois de loyers du local de la Boulangerie Ponsard de Champfromier.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Décide la reconduction du rythme scolaire hebdomadaire à l'école de Champfromier de 9 demi-journées pour les élèves de maternelle et de primaire, organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.
Charge M. Le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.
Cette délibération a été votée avec 12 voix pour et 1 abstention.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales est nécessaire pour prévoir les recettes budgétaires de la même année.
Lors de la séance de conseil municipal du 22 mars 2024, il a été décidé par délibération n°2024-03-015, de l'évolution du taux de la Taxe d'Habitation sur Résidence Secondaire passant de 20,68 % à 21,71 %.
Cependant, les services de la Préfecture de l'Ain nous ont signalé par courriel du 17 mai 2024, que cette augmentation n'est pas légale.
En effet, le taux TH ne peut être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de TFB ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré des taxes foncières.
La commune ne souhaite pas augmenter son taux de foncier bâti. Par conséquent, le taux de TH ne peut pas être augmenté.
Vote ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	20,68 %
Taxe Foncière (Bâti)	35,53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	33,89 %

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.
Précise que pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire devra adresser au service des impôts du lieu de situation du bien, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration comportant tous les éléments d'identification des biens, dont la date d'achèvement des logements. Cette déclaration devra être accompagnée de tous les éléments justifiant de la nature des dépenses et de leur montant.
Précise que la délibération intervenant avant le 1^{er} octobre 2024, la disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.
Fixe le taux de l'exonération à 50 %.
Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
Cette délibération a été votée avec 12 voix pour et 1 abstention.

- ❖ Approuve le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
Approuve l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
S'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Commission administration financière

- ❖ Un emprunt bancaire est prévu dans les recettes du budget 2024 : M. Gilles FAVRE, adjoint aux finances, étudie les possibilités et les offres des différents établissements bancaires.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés : Rehaussement des deux columbariums par la Marbrerie du Sorgia, remplacement éclairage de la station-service par l'entreprise TECH'ELEC, réfection des sols de la salle du conseil municipal et du bureau du maire par CAZAJOUS DECOR, réfection d'un char en bois afin de disposer des fleurs (entrée village côté CHEZERY).
- ❖ Travaux en cours : Remplacement grillage vers le stade de foot par le service technique communal.
- ❖ Travaux à venir : Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes, point à temps de la voirie communale par COLAS, réfection des façades de la boulangerie.

Commission administration civile

- ❖ Fête du village prévue le 6 et 7 juillet 2024 :
 - Le choix de la bande-son a été fait ;
 - Le terrain de pétanque pourrait être aménagé rue Neuve ou sur la place de la salle des fêtes, du gravier serait commandé par la mairie et un arrêté sera pris pour fermer la voie à la circulation ;
 - Les mêmes forains que l'année passée seront présents.
- ❖ Bilan du repas des aînés du 24 mars dernier : très bon retour sur la qualité des repas et de l'animateur. Des membres de l'association Les Jeunes de Champfro se sont occupés du service, cet engagement a été très apprécié ;
- ❖ Fleurissement du village effectué par quelques élus du 18 au 20 mai dernier ;
- ❖ Bulletin communal en cours de finition : parution juin 2024.

Commission administration urbanisme

- **Dossiers d'Urbanisme**

- Déclarations préalables :
 - Monsieur Jean-Fred MEYLAN : Création d'une véranda, parcelles cadastrées C1431 et C1432, au 24 chemin du Riret ;
 - Madame Lucile BARREL : Changement fenêtres et pose de volets roulants, parcelle cadastrée AC 0002, au 553 rue de la Fruitière ;
 - Madame Brigitte ANTOINE : Construction d'une piscine, parcelle cadastrée AB 151, au 712 rue de la Fruitière ;
 - Monsieur Antoine CHAPUIS : Modification d'ouvertures, changement menuiseries et toiture, parcelles cadastrées AB 244 et AB 384, au 382 route des Burgondes ;
 - Madame Aurélie CHATAIN : Transformation fenêtre en porte fenêtre et pose clôture, parcelle cadastrée AC 443, au 28 rue sous Massan ;
- Permis de construire modificatif :
 - Mairie de CHAMPFROMIER : Modification rampe d'accès PMR et place de stationnement et modification des façades, parcelle AB 288, au 541 route des Burgondes.

Sujets et informations divers :

- ❖ Des dispositifs de compostage collectif aux abords des résidences collectives, par SIVALOR, seront installés prochainement, M. Sebastien MERMET s'est porté volontaire pour être référent biodéchets ;
- ❖ Un projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune est en cours d'étude avec le SIEA ;

- ❖ Revue du planning des emplois techniques de l'été 2024 :
 - Juin : Thibault ETALLAZ ;
 - Juillet : Hugo VALMAS et Enzo BOUZON ;
 - Août : Johan SORIANO et Diego NEIVA.
- ❖ Rencontre avec le SIVOS La Pesse/Les Bouchoux du 24/05/24 : les frais de scolarité sont calculés en fonction des dépenses de fonctionnement des deux écoles (La Pesse et les Bouchoux) et au prorata du nombre d'élèves. Les frais sont élevés et engendrent une grosse dépense pour la commune de Champfromier ; environ 13 000 € pour 5 élèves.
- ❖ La campagne de piégeage de frelons asiatiques s'est terminée le 15 juin.
- ❖ Le prochain conseil communautaire se déroulera le 13 juin prochain à la salle des fêtes de Champfromier de 18h à 20h.
- ❖ L'emplacement des panneaux d'affichage de manifestations commandés à M. Christian TOURNIER est en cours de réflexion.
- ❖ Remplissage d'une cuve de 1 000 m³ d'eau à l'entreprise AKWEL pour un système de sprinklage avec le concours des pompiers de Champfromier et Chézery et la Régie des Eaux du Pays Bellegardien.

Séance levée à 21h45.